

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUIILLÉ Guy, M. TOUCHARD Fabien, Mme GIRAULT Catherine

Absente excusée : Mme DORET Peggy

Absent non excusé : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, M. CHAUVEAU Didier et M. MAZURE Mathias

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 06/12/2018

Date d'affichage : 06/12/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 6

ORDRE DU JOUR :

- Colis de Noël
- Demande d'aide
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Exercice 2017
- Demande de subvention écoles du SIVOS
- Affaires diverses

COLIS DE NOEL
(2018-12-01)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission du centre communal d'action sociale (C.C.A.S) de la commune s'est réunie le 27 novembre 2018. Les membres du C.C.A.S. ont fait le choix de solliciter l'épicerie de Chantenay Villedieu pour fournir les colis de Noël qui seront distribués aux retraités de plus de 67 ans et au personnel de la commune pour les fêtes de fin d'année.

Madame le Maire expose au Conseil municipal les tarifs proposés par l'épicerie de Chantenay Villedieu et la quantité de colis :

- Colis double (couple) : 17,28 € x 11 = 190,08 €

- Colis simple (personne seule) : 13,97 € x 18 = 251,46 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du C.C.A.S. et décide d'accepter l'offre proposée par l'épicerie de Chantenay Villedieu pour un montant de 441,54 €. La distribution des colis est prévue le 15 décembre 2018.

DEMANDE D'AIDE
(2018-12-02)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission du centre communal d'action sociale (C.C.A.S) de la commune s'est réunie le 27 novembre 2018. Les membres du C.C.A.S. ont reçu une demande de l'assistante sociale le 22 novembre 2018 afin de venir en aide à un administré en difficultés financières n'ayant plus aucunes ressources à ce jour.

Une demande de RSA a été effectuée par les services sociaux et a été acceptée. Cette aide permettra à cet administré de bénéficier d'un niveau minimum de revenu. En attendant la perception de ce RSA, les membres du C.C.A.S. souhaitent mettre en place jusqu'au 22 décembre 2018, une aide alimentaire lui étant destinée de la façon suivante : 4 repas adultes par semaine à 4.98 € commandés à la cuisine centrale de l'école et un panier de produits alimentaires équivalent à 15 € par semaine.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et la mise en place de cette aide alimentaire afin de venir en aide à cet administré jusqu'au 22 décembre 2018, date à laquelle il devrait déjà avoir perçu le RSA.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
EXERCICE 2017
(2018-12-03)

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2017 et demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le rapport de l'exercice 2017 du SIAEP Launay – La Touche.

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLES DU SIVOS
(2018-12-04)

Madame le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu une demande de subvention de la part des directrices des écoles du SIVOS de la Vègre. Elles nous informent, dans leur demande, qu'un séjour en classe de mer est organisé du 12 au 15 mars 2019 dans le Finistère pour les enfants de GS/CP, CE1/CE2, et CM1/CM2 et que le coût total du séjour est estimé à 13 043 € (séjour et transport).

Afin d'équilibrer leur budget et mener à bien ce projet, les directrices de l'école sollicitent la commune de Fontenay sur Vègre à leur verser une subvention pour un montant 796 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 796 € à la Coopérative des écoles du SIVOS de la Vègre afin de participer au financement de ce projet de séjour en classe de mer.

Affaires diverses :

- Madame le Maire expose au Conseil municipal un nouveau plan d'aménagement présenté par ATEPART dans le cadre de la mise en sécurité du bourg suite aux modifications demandées (mise en sécurité de la rue de la Forge au niveau de l'école). Le coût total du projet est estimé à 53 291 € H.T. Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des subventions pourront être allouées et qu'il resterait à charge pour la commune 31 % des dépenses.
- Madame le Maire informe le conseil municipal des dépenses prévues au budget pour l'année 2019 : changement radiateur de la mairie, changement des stores de la mairie, volets grillage au niveau du clocher de l'église, achat d'une tondeuse et d'une visseuse-dévisseuse.

La séance est levée à 21h54.